

Bruxelles, le 30 octobre 2025  
(OR. en)

14610/25

FIN 1262  
INST 339  
PE-L 37

## NOTE POINT "I/A"

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil  
Objet: Virement de crédits n° DEC 1/2025 à l'intérieur de la section VII - Comité des régions - du budget général pour l'exercice 2025

---

- *Approbation*
  - *Approbation d'une lettre*
- 

1. Le 23 octobre 2025, le Comité des régions (CdR) a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 1/2025, conformément à l'article 31 du règlement financier<sup>1</sup>.
2. Cette proposition vise à transférer du poste 1 2 0 0 (*Rémunérations et indemnités*) un montant total de 661 109 EUR vers les postes suivants:
  - 2 1 0 0 (*Achat, entretien et maintenance des équipements et des logiciels et travaux y afférents*) (14 889 EUR),
  - 2 1 0 2 (*Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes*) (221 220 EUR),
  - 2 6 0 1 (*Mécanisme de dialogue permanent*) (205 000 EUR) et
  - 2 6 0 3 (*Conseillers de l'UE*) (220 000 EUR).

---

<sup>1</sup> Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).

3. Ces renforcements sont nécessaires afin de financer cinq projets conjoints CdR-CESE liés à l'informatique et cinq projets liés à la communication.
4. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 29 octobre 2025.
5. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
  - la proposition de virement de crédits;
  - le projet de lettre à cet effet qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

---

PROJET DE LETTRE

du : président du Conseil  
à la : présidente du Comité des régions  
copie : présidente du Parlement européen

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 23 septembre 2024<sup>1</sup>, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits DEC 1/2025 à l'intérieur de la section VII - Comité des régions - du budget général pour l'exercice 2025.

(Formule de politesse).

---

---

<sup>1</sup> Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).